Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260313-26CM11MARS026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 11 mars 2026

Convocation : 5 mars 2026
L'an deux mil vingt-six, le mercredi 11 mars 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.
Présents (22) : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - M. Pierre DANIEL - Mme DENOUAL Lydia – M. DUBOIS Jean-Paul - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - Mme JAHIER Maryline – Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PRUNET Florence - Mme amandine REVEL - Mme SABOURDY Véronique M. VERONIQUE Jean-Louis.
Pouvoirs (2) : M. Nicolas GOUSSET ayant donné pouvoir à Madame Florence PRUNET. Mme Pierrette PASQUIER ayant donné à Mme Marlène LE JOSSEC
Absents (3) : M. Alain BIGOT – M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 24
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE
Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

DEL_2026_03_026_FINANCES : Signature d'une convention avec Oust à Brocéliande Communauté dans le cadre du festival du livre Jeunesse

Madame le Maire informe le conseil qu'Oust à Brocéliande Communauté organisera les 21 et 22 mars 2026, le Festival du livre » à Sérent et pendant quelques jours dans deux librairies du territoire.
A cette occasion, il est proposé à la Commune de Val d'Oust de contribuer en offrant à chaque enfant scolarisé dans les écoles de Pablo Picasso et Sainte Jeanne de Valois, un chèque livre de 5 € pour l'achat d'un ouvrage lors de cette animation.
En 2022 et 2024, La Commune a participé à l'opération en finançant la venue d'auteurs dans les deux écoles en 2022 et l'octroi de chèques livres aux enfants en 2022 et 2024.

	Ecole Ste Jeanne de Valois	Ecole Pablo Picasso	octoi de chèques livre	TOTAL	NB CHEQUES
2022	453,38	453,38	550	1456,75	110
2024			345	345	69

Il est donc proposé au Conseil de délibérer afin de :
- **VALIDER** l'octroi de chèque livres d'une valeur unitaire de 5 € pour tous les enfants participant au festival.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260313-26CM11MARS026-DE

- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2026

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant l'intérêt communal de favoriser l'accès à la lecture pour les enfants de la Commune scolarisés dans les écoles de la commune ;

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 22	Pour : 24	Majorité absolue : 13
Votants : 24	Contre : 0	Suffrages exprimés : 24
	Abstentions : 0	

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'octroi de chèque livres d'une valeur unitaire de 5 € pour tous les enfants participant au festival.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour signer la convention avec Oust à Brocéliande et tout autre document s'y référant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 12 mars 2026.

Madame Florence PRUNET,
Maire

Mairie de Val d'Oust 56 (Morbihan)

Madame Charlotte LEGUE,
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication